

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 mai 2019 à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Louise Cossette
Messieurs le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants;

139.05.19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
3 1	Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019
3 2	Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 ^{er} mai 2019
4	RAPPORT DU MAIRE
5	RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
6	FINANCES ET ADMINISTRATION
6 1	Bordereau de dépenses
6 2	État des activités financières
6 3	Ressources humaines
6 4	Résolution et règlements
6 4 1	Appui financier – École secondaire Augustin-Norbert-Morin
6 4 2	Adoption – Règlement (572-2019) abrogeant le Règlement 201 autorisant la conclusion d'une entente relative à la création de la Régie intermunicipale de transport en commun des Laurentides
6 4 3	Modification de la résolution 328.11.18 relative à l'achat du lot 4 543 300
6 4 4	Modification de la résolution 302.12.17 relative à l'acquisition des lots 3 206 696 et 3 206 699
6 4 5	Modification de la résolution 254.09.18 relative à la création de la réserve naturelle Ruisseau Jackson
7	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
7 1	Rapport mensuel du directeur
7 2	Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
7 3	Ressources humaines

Municipalité de Morin-Heights

7	4	Résolution et règlements
7	4	1 Adoption – Règlement (573-2019) abrogeant le Règlement 348 relatif à la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents
7	4	2 Schéma révisé de couverture de risques – Rapport annuel 2018
8		TRAVAUX PUBLICS
8	1	Rapport mensuel du directeur
8	2	Voirie
8	3	Parcs et bâtiments
8	3	1 Autorisation d'implantation du Marchier fermier pour la saison 2019
8	3	2 Entente relative à l'entretien des plates-bandes et massifs floraux
8	4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
8	5	Ressources humaines
8	5	1 Prolongation de la probation d'un journalier-opérateur temporaire
8	5	2 Suspension d'un journalier-chauffeur-opérateur
8	6	Résolutions et règlements
8	6	1 Abrogation de la Politique relative aux entrées privées
9		URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9	1	Rapport mensuel du directeur
9	2	Rapport sur les permis et certificats
9	3	Ressources humaines
9	4	Résolutions et règlements
9	4	1 Autorisation d'implantation d'un puits d'échantillonnage au Parc Lummis
9	4	2 Adoption – Règlement (574-2019) abrogeant le Règlement 431 qui établit un programme de vidange des boues de fosses septiques
9	4	3 Avis de motion – Règlement (576-2019) sur les usages conditionnels afin, entre autre, de déterminer les conditions à satisfaire pour obtenir l'autorisation de certains usages liés au cannabis dans certaines zones, dont la zone 49
9	4	4 Consultation publique et adoption du second projet – Règlement 570-2019 qui modifie le règlement (416) sur le zonage afin de déterminer les modalités d'implantation et de construction de quais en bordure des lacs et cours d'eau
10		LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
10	1	Rapport mensuel de la directrice
10	2	Loisirs
10	3	Culture
10	3	1 Modification de l'horaire de la bibliothèque
10	4	Réseau plein air
10	5	Événements
10	6	Ressources humaines
10	7	Résolutions et règlements
10	7	1 Appui à l'organisme « Résidences Morin-Heights » pour la réalisation de la phase 1 de l'immeuble destiné à des personnes âgées en légère perte d'autonomie
10	7	2 Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à l'implantation du parc canin
11		CORRESPONDANCE DU MOIS
12		DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
13		PÉRIODE DE QUESTIONS LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

140.05.19 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019;

Municipalité de Morin-Heights

141.05.19 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2019

Le Directeur général présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2019;

142.05.19 RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente verbalement son rapport sur différents dossiers;

143.05.19 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (538) sur les autorisations de dépenses et les délégations;

144.05.19 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2019 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

Monsieur le conseiller Claude Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses **Du 1^{er} au 30 avril 2019**

<i>Comptes à payer</i>	244 313,35 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	1 184 719,26 \$
<hr/>	
<i>Total des achats fournisseurs</i>	1 429 032,61 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	21 625,93 \$
<hr/>	
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	1 450 658,54 \$
<hr/>	
<i>Salaires nets</i>	126 228,26 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (au 30 avril 2019)	<u>1 576 886,80 \$</u>

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

Municipalité de Morin-Heights

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements;

145.05.19 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 avril 2019;

146.05.19 APPUI FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE AUGUSTIN -NORBERT-MORIN

CONSIDÉRANT que la réussite scolaire est au cœur des préoccupations de la municipalité;

SUR UNE PROPOSITION DE madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

QUE ce Conseil octroie trois bourses d'étude au montant de 100 \$ chacune aux élèves méritants de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin;

QUE ces bourses soient être remises aux récipients par les conseillers municipaux lors de la soirée du Gala Méritas, le 6 juin 2019;

147.05.19 ADOPTION – RÈGLEMENT (572-2019) ABROGEANT LE RÈGLEMENT 201 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT EN COMMUN DES LAURENTIDES

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

QUE ce Conseil adopte le Règlement (572-2019) abrogeant le Règlement 201 autorisant la conclusion d'une entente relative à la création de la Régie intermunicipale de transport en commun des Laurentides comme suit :

Règlement 572-2019 Abrogeant le Règlement 201 autorisant la conclusion d'une entente relative à la création de la Régie intermunicipale de transport en commun des Laurentides

NOTE EXPLICATIVE :

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À ABROGER UN ANCIEN RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT EN COMMUN DES LAURENTIDES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par à la séance ordinaire du Conseil du 10 avril 2019 ;

Municipalité de Morin-Heights

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de procéder à l’abrogation d’un règlement caduc en matière du transport en commun;
2. **Objectif** – Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à mettre à jour la réglementation de la municipalité;

CHAPITRE 2 DISPOSITION ABROGATIVE

3. **Abrogation** – Le Règlement (201) autorisant la conclusion d’une entente relative à la création de la Régie intermunicipale de transport en commun des Laurentides est abrogé;

CHAPITRE 3 DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /Secrétaire-trésorier

148.05.19 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 328.11.18 RELATIVE À L’ACHAT DU LOT 4 543 300

CONSIDÉRANT la résolution 328.11.18 autorisant l’achat du lot 4 543 300 sur le chemin du Lac-Écho;

ATTENDU QU’il était prévu que cet achat au montant de 45 000 \$ devait être financé à même le Fonds de roulement de la Municipalité;

ATTENDU QUE le texte de la résolution adoptée omet de faire mention du Fonds de roulement conformément aux dispositions du Règlement (377) sur le Fonds de roulement;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution 328-11-18 de manière à y ajouter, après le 2ème paragraphe des dispositions de la résolution, de ce qui suit :

« DE DÉCRÉTER un emprunt au Fonds de roulement de la Municipalité au montant de 45 000 \$ plus tous les frais liés à la transaction, lequel sera remboursable sur une période n’excédant pas 10 ans; »

Municipalité de Morin-Heights

149.05.19 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 302.12.17 RELATIVE À L'ACQUISITION DES LOTS 3 206 696 ET 3 206 699

CONSIDÉRANT la résolution 302.12.17 autorisant la signature d'une entente d'acquisition des lots appartenant au Docteur Huntington Sheldon;

ATTENDU QUE cette résolution prévoyait initialement le financement de cette transaction par le biais du Fonds des parcs de la Municipalité;

ATTENDU QUE des corrections comptables ont rendu cette affectation incorrecte;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de roulement de la Municipalité est davantage approprié pour financer ce type de projet et que les crédits libérés dans le Fonds des parcs pourront servir à d'autres projets;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au Fonds de roulement de même que le règlement le régissant;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER la deuxième disposition de la résolution par ce qui suit :

« DE DÉCRÉTER un emprunt de 42 000 \$ au Fonds de roulement de la Municipalité, remboursable sur une période n'excédant pas 10 ans, afin de financer la transaction; »

150.05.19 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 254.09.18 RELATIVE À LA CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RUISSEAU JACKSON

CONSIDÉRANT la résolution 254.09.18 autorisant la création de la réserve naturelle Ruisseau Jackson, l'acquisition de lots afférents et la signature des ententes en conséquence;

ATTENDU QUE cette résolution prévoyait initialement le financement de la contribution municipale de cette transaction par le biais du Fonds des parcs de la Municipalité;

ATTENDU QUE des corrections comptables ont rendu cette affectation incorrecte;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de roulement de la Municipalité est davantage approprié pour financer ce type de projet et que les crédits libérés dans le Fonds des parcs pourront servir à d'autres projets;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au Fonds de roulement de même que le règlement le régissant;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER la deuxième disposition de la résolution par ce qui suit :

Municipalité de Morin-Heights

« DE DÉCRÉTER un emprunt de 30 000 \$ au Fonds de roulement de la Municipalité, remboursable sur une période n'excédant pas 10 ans, afin de financer la transaction; »

151.05.19 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois d'avril du Directeur de la Sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses;

152.05.19 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SQ

Le rapport mensuel du service de police est déposé au conseil;

153.05.19 ADOPTION DU RÈGLEMENT (573-2019) ABROGEANT LE RÈGLEMENT 348 RELATIF À LA TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON-RÉSIDENTS

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

QUE ce Conseil adopte le Règlement (573-2019) abrogeant le Règlement 348 relatif à la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents comme suit :

Règlement 573-2019 Abrogeant le Règlement 348 relatif à la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents

NOTE EXPLICATIVE :

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À ABROGER UN ANCIEN RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON-RÉSIDENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par à la séance ordinaire du Conseil du 10 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de procéder à l'abrogation d'un règlement caduc en matière de la tarification du service de combat des incendies;

Municipalité de Morin-Heights

2. **Objectif** – Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à mettre à jour la réglementation de la municipalité;

CHAPITRE 2 DISPOSITION ABROGATIVE

3. **Abrogation** – Le Règlement (348) relatif à la tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidants est abrogé;

CHAPITRE 3 DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

154.05.19 SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES – RAPPORT ANNUEL 2018

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déposé le rapport annuel sur l'application du schéma révisé de couverture de risques ;

ATTENDU QUE chaque municipalité de la MRC doit approuver chaque section dudit rapport les concernant ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance de la section concernant la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et du directeur de la Sécurité incendie ;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'APPROUVER la section du rapport annuel concernant la Municipalité de Morin-Heights ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

155.05.19 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois d'avril du directeur des Travaux publics, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2019 en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses;

Municipalité de Morin-Heights

156.05.19 AUTORISATION D'IMPLANTATION DU MARCHÉ FERMIER POUR LA SAISON 2019

ATTENDU la demande d'implantation des organisateurs du Marché fermier pour la saison 2019 ;

ATTENDU QUE ces derniers souhaitent y implanter des installations et structures temporaires, telles présentées au conseil lors d'un comité plénier antérieur du 13 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de structures temporaires nécessitait une analyse tenant compte du déménagement prévu de la patinoire municipale au Parc Basler;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de coût pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont confirmé à la Municipalité que les abris/installations temporaires pourraient être utilisées sans frais par celle-ci pour la tenue d'autres activités ;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement SQ-05-2012 sur la Propreté, la Sécurité, la Paix et l'Ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs, les sentiers et places publiques stipulant l'obligation d'un permis pour l'implantation du marché fermier ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'AUTORISER la tenue du marché fermier pour la saison estivale 2019, y incluant l'implantation de structures temporaires, à l'endroit convenu entre les parties au Parc Basler ou à tout autre endroit, pour tenir compte des travaux à venir dans ce secteur ;

157.05.19 ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES PLATES - BANDES ET MASSIFS FLORAUX

Considérant qu'une entente est intervenue avec Vaux-Verts / Bordelac, monsieur Gilles Saulnier, pour l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des plates-bandes et massifs floraux pour la saison 2019;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'APPROUVER les termes de l'entente dont le montant est établi à 24 778 \$, taxes incluses, qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le Directeur général à signer l'entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout document et accomplir toute formalité devant y donner suite.

Municipalité de Morin-Heights

158.05.19 RAPPORT DES REQUÊTES ET DEMANDES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sommaire des requêtes et demandes au 3 mai 2019;

159.05.19 PROLONGATION DE LA PROBATION D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR TEMPORAIRE

ATTENDU le rapport d'évaluation du directeur des Travaux publics au sujet de l'employé 9666;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet de prolonger la période probation dudit employé malgré les dispositions de la convention collective applicable ;

ATTENDU QUE la section locale 3950 du syndicat SCFP consent à déroger aux dispositions de la convention collective concernant la période de probation, soit les articles 4.01 et suivants ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente :

DE PROLONGER la période de probation de l'employé 9666 pour une durée maximale n'excédant pas le 31 janvier 2020 ;

Le vote est demandé. Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais, Jean Dutil, Claude P. Lemire et Peter MacLaurin ainsi que madame la conseillère Louise Cossette votent pour la proposition.

Madame la conseillère Leigh MacLeod vote contre la proposition.

Monsieur le maire s'abstient de voter.

160.05.19 SUSPENSION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

ATTENDU le rapport du directeur des Travaux publics produit à la mi-avril 2019 concernant l'employé 2086 ;

CONSIDÉRANT la convention collective liant la Municipalité à la section locale 3950 du Syndicat canadien de la fonction publique ;

TENANT COMPTE des recommandations du directeur général ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

Municipalité de Morin-Heights

DE SUSPENDRE sans solde l'employé 2086 pour une durée de deux (2) jours ouvrables à compter de la date déterminée par le directeur général ;

161.05.19 ABROGATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX ENTRÉES PRIVÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une Politique relative aux entrées privées, le 9 août 2000 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une Politique sur la construction des infrastructures en novembre 2008 ;

ATTENDU QUE la section 8.3 de cette dernière politique porte sur le même sujet que la Politique relative aux entrées privées et que des contradictions entre celles-ci doivent être éliminées ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'ABROGER la Politique relative aux entrées privées ;

162.05.19 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois d'avril 2019 du Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses;

163.05.19 RAPPORT POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sur les permis et certificats au 3 mai 2019;

164.05.19 AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN PUIT D'ÉCHANTILLONNAGE AU PARC LUMMIS

ATTENDU QUE l'Université du Québec à Montréal a soumis à la Municipalité un projet de partenariat et d'entente de collaboration visant l'installation d'un puits d'observation des eaux souterraines, la réalisation de prélèvements d'eau, de mesures et de relevés géophysiques, dans le cadre d'un projet de recherche d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines des Laurentides ;

ATTENDU QUE la Municipalité voit un intérêt à adhérer à un tel partenariat, dans la mesure où elle pourra bénéficier des résultats de cette recherche et avoir accès aux données recueillies, en plus de pouvoir hériter dudit puits à la fin de l'entente afin de poursuivre son opération, si elle le désire ;

ATTENDU QU'il n'y a aucune incidence financière pour la Municipalité et que la réalisation du projet se fait à coût nul ;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE le puits d'observation envisagé serait installé au Parc Lummis, en marge de la zone de fréquentation du parc et de celle du stationnement ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de prendre connaissance des termes de cette entente ;

ATTENDU les recommandations favorables du directeur général et du directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'AUTORISER la conclusion du projet d'entente de collaboration selon les termes de celle-ci, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente et tout document devant y donner suite ;

165.05.19 ADOPTION – RÈGLEMENT (574-2019) ABROGEANT LE RÈGLEMENT 431 QUI ÉTABLI UN PROGRAMME DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

QUE ce Conseil adopte le Règlement (574-2019) abrogeant le Règlement 431 qui établit un programme de vidange des boues de fosses septiques comme suit :

Règlement 574-2019 Abrogeant le Règlement 431 qui établit un programme de vidange des boues de fosses septiques

NOTE EXPLICATIVE:

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À ABROGER UN ANCIEN RÈGLEMENT QUI ÉTABLI UN PROGRAMME DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par à la séance ordinaire du Conseil du 10 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de procéder à l'abrogation d'un règlement caduc en matière de vidange des boues de fosses septiques;

2. **Objectif** – Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à mettre à jour la réglementation de la municipalité;

Municipalité de Morin-Heights

CHAPITRE 2 DISPOSITION ABROGATIVE

3. **Abrogation** – Le Règlement (431) qui établit un programme de vidange des boues de fosses septiques est abrogé;

CHAPITRE 3 DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

A.M. 11.05.19 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT (576-2019) SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN, ENTRE AUTRE, DE DÉTERMINER LES CONDITIONS À SATISFAIRE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE CERTAINS USAGES LIÉS AU CANNABIS DANS CERTAINES ZONES, DONT LA ZONE 49

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (576-2019) sur les usages conditionnels afin, entre autre, de déterminer les conditions à satisfaire pour obtenir l'autorisation de certains usages liés au cannabis dans certaines zones, dont la zone 49 sera présenté lors d'une prochaine session;

Le projet de Règlement (576-2019) sur les usages conditionnels afin, entre autre, de déterminer les conditions à satisfaire pour obtenir l'autorisation de certains usages liés au cannabis dans certaines zones, dont la zone 49 est déposé au conseil séance tenante;

166.05.19 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU SECOND PROJET – RÈGLEMENT 570-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN DE DÉTERMINER LES MODALITÉS D'IMPLANTATION ET DE CONSTRUCTION DE QUAIS EN BORDURE DES LACS ET COURS D'EAU

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le projet de règlement 570-2019 qui modifie le règlement de zonage 416 sur le zonage afin de déterminer les modalités d'implantation et de construction de quais en bordure des lacs et cours d'eau a été publié dans l'édition du Journal Accès / Pays-d'en-Haut du 1^{er} mai 2019 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Le conseil suspend la séance ordinaire.

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation sur le règlement à 19h56 et invite le Directeur général à expliquer la teneur du projet de règlement.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Municipalité de Morin-Heights

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires, lesquels portent particulièrement sur l'exclusion de la zone 17 du projet de règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin de retirer l'exclusion de la zone 17 de l'application du règlement. Le conseil délibère et reporte l'adoption du second projet à une séance ultérieure.

Monsieur le maire ferme l'assemblée de consultation publique à 20h17.

167.05.19 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant les mois de mars et avril 2019 en vertu du Règlement (538) sur les règles de contrôle budgétaire et les délégations de dépenses.

Le coordonnateur du réseau plein air dépose au Conseil son rapport pour le mois d'avril 2019.

168.05.19 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU les recommandations du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'horaire du vendredi de la bibliothèque de manière à ce que celle-ci y soit dorénavant ouverte de 15h à 18h;

169.05.19 APPUI À L'ORGANISME «RÉSIDENCES MORIN-HEIGHTS» POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 1 DE L'IMMEUBLE DESTINÉ À DES PERSONNES ÂGÉES EN LÉGÈRE PERTE D'AUTONOMIE

ATTENDU la demande déposée par « Résidences Morin-Heights » pour l'implantation d'une première phase de trente unités;

ATTENDU la nécessité d'obtenir l'appui formel de la Municipalité de manière à permettre à « Résidences Morin-Heights » d'entamer les démarches nécessaires à la réalisation de la première phase, dans le cadre du Programme Accès-Logis Québec, volet II, auprès de la Société d'habitation du Québec;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

Municipalité de Morin-Heights

DE CONFIRMER l'appui de la Municipalité à ce nouveau projet de construction d'une trentaine d'unités Accès-Logis;

D'OCTROYER les sommes nécessaires à la concrétisation de cette résidence;

DE SE PORTER garante de l'occupation des logements pour les cinq prochaines années;

170.05.19 DEMANDE À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION DU PARC CANIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu, dans son PTI 2019-2020-2021, la réalisation et l'aménagement d'un parc canin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que ce parc soit implanté sur la portion de la propriété du ministère des Transports du Québec située entre le chemin du Midi et le chemin de Christieville, sur l'ancienne emprise ferroviaire ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut (la MRC) détient, par entente formelle, des droits d'utilisation de l'ordre d'une emphytéose, sur cette portion ;

ATTENDU QUE la MRC exerce, entre autre, ses droits par le biais de son règlement 93, lequel régit, à ce jour, l'utilisation de ce secteur ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE DEMANDER à la MRC des Pays-d'en-Haut de permettre à la Municipalité de réaliser son projet de parc canin entre le chemin du Midi et le chemin de Christieville, sur l'emprise existante, avec promenade des chiens avec laisse et aménagement d'un espace d'accès et de stationnement du côté du chemin de Christieville ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public;

Municipalité de Morin-Heights

171.05.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 20h40.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Vingt personnes ont assisté à l'assemblée.